



Réglage attaches volets en SAV

Par **ballando**, le **22/02/2025** à **13:44**

Bonjour,

J'ai fait poser des volets battants pour une maison individuelle qui sont encore sous garantie.

Ayant par la suite, fait appel à une autre entreprise pour le ravalement de la maison, celle-ci a procédé au démontage et au remontage des volets.

Subissant cet hiver des bourrasques de vent, j'ai constaté que mes volets cognaien contre le mur de la maison et cela produisait un bruit très gênant.

J'ai recontacté le poseur de volets, pour faire régler les attaches de volets ; mais celui-ci arrivé sur place, a mis en cause l'entreprise de ravalement qui aurait, selon lui, mal repositionné les attaches des volets.

Il m'a donc facturé , à nouveau, du temps de main d'oeuvre pour le réglage, ainsi qu'une attache de volet qui s'est cassée lorsqu'il procédait au réglage.

Est-ce normal ?

Par **yapasdequoi**, le **22/02/2025** à **18:47**

Bonjour,

L'intervention des 2 entreprises a fait tomber la garantie. Vous n'avez pas de recours.

Par **ballando**, le **23/02/2025** à **09:35**

@YAPASDEQUOI

[quote]

L'intervention des 2 entreprises a fait tomber la garantie

[/quote]

Peut-être, mais il était impossible de faire un ravalement, correctement, sans démonter les volets.

Est-ce que j'aurais du rappeler l'installateur des volets pour procéder au démontage puis au remontage des volets (à mes frais) et empêcher l'entreprise de ravalement de manipuler ces volets ?

Par **yapasdequoi**, le **23/02/2025** à **09:58**

Il aurait été judicieux d'anticiper. Au moins de poser la question.

Une garantie est souvent annulée par une intervention d'une autre entreprise.

Par **ballando**, le **23/02/2025** à **11:33**

@YAPASDEQUOI

[quote]

il aurait été judicieux d'anticiper. Au moins de poser la question.

[/quote]

Le façadier est quand même responsable. Il se devait de m'informer que s'il démontait lui-même les volets, je perdais la garantie.

Par **yapasdequoi**, le **23/02/2025** à **11:57**

Il n'était pas censé savoir qu'il y avait une garantie...

Par contre SON assurance pro doit couvrir ses maladresses. Demandez lui de prendre en charge la réparation des volets.